

Créée par :



CONVENTION SERVICE PAIE

Janvier 2024

Entre les soussignés : **SAS LOIRE ARTISANAT** (Locaux CAPEB)
13 rue Camille de Rochetaillée – 42000 St-Etienne
Tél : 04 77 92 11 35

D'une part,

Et l'entreprise :

Raison Sociale :
Nom et Prénom du Chef d'Entreprise :
Adresse :
Code APE : **Tél Fixe:**.....**Portable :**
E-mail :

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

La SAS LOIRE ARTISANAT s'engage à :

- établir au début de chaque mois les bulletins de salaires dans les 24 heures après avoir reçu la fiche de liaison..
- réaliser les déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles dans le cadre de la DSN (Probtp – Urssaf – Caisse de Congés Payes) et les prestations qui ne sont pas dans la DSN (Médecine – Retraite supplémentaire),
- fournir les éléments comptables à chaque mois (Livre de paie – Récapitulatif des cotisations – Ecriture comptable – Récapitulatif des paies - Etat de contrôle pour Prélèvement à la source – Tableau des heures totalisées),
- réaliser les prestations optionnelles (voir page 2 de la convention), sur demande de l'entreprise,
- rappeler les dispositions légales et conventionnelles aux entreprises faisant appel au service paie.

L'entreprise s'engage à :

- transmettre les éléments nécessaires à la bonne réalisation des documents demandés, en particulier la fiche de liaison : récapitulatif des heures réalisées par salarié. Ces éléments doivent être fournis à Loire Artisanat au moins 24 heures avant la réalisation de la prestation, vérifier l'horaire de la secrétaire.
- faire parvenir les courriers reçus des administrations rapidement (Urssaf – Probtp - Caisse de Congés Payés - Médecine - Retraite supplémentaire)

Tarifs :

Obligatoire :

- Frais d'ouverture :
 - Dossier entreprise (facturé 1 seule fois) 47.00 € HT
 - Dossier individuel salarié (chaque nouvel entrant)
Y compris les déclarations d'embauche URSSAF(DPAE) - PROBTP et CCP 47.00 € HT par salarié
Si le salarié a déjà été embauché auparavant que 10.00 HT)

FORFAIT 28€ HT comprenant :

- le bulletin de paie informatisé par mois, par salarié avec la **DSN** (Déclaration Social Nominative) (Déclarations Urssaf – Probtp - CCP -)
- Rédaction d'un contrat travail et Avenant pour un salarié
- Réalisation des documents de fin de contrat (Attestation de salaires Pôle Emploi - Reçu pour solde de tout compte – Certificat de travail) (3 documents obligatoires lors d'un départ d'un salarié)
- Rédaction attestation de salaire à la CPAM et PROBTP lors d'un arrêt de travail
- Rédaction de la déclaration accident travail CPAM lors d'un accident travail (1'unité).....
- Solde Taxe d'apprentissage :
 - Inscription site SOLTéA sur Net Entreprise.....
 - Répartition du solde par Etablissement choisit

Conditions de règlement :

L'entreprise s'engage à régler les factures dès réception, celles-ci se faisant à terme échu, à la fin de chaque mois. A défaut de règlement, Loire Artisanat suspendra la prestation jusqu'à régularisation des sommes dues. A défaut de régularisation, Loire Artisanat se réserve le droit de dénoncer la présente convention.

Résiliation :

L'entreprise pourra modifier sa décision de résilier la présente convention moyennant **un préavis de 3 mois** à la date d'anniversaire de la convention. Cette résiliation se fera par lettre recommandée avec accusé de réception.

En dehors des cas indiqués dans les conditions de règlement, la SAS LOIRE ARTISANAT pourra de plein droit résilier la présente convention en cas de manquement avéré de l'entreprise aux dispositions légales et conventionnelles applicables sans préavis.

Fait en double exemplaires,

Pour la SAS LOIRE ARTISANAT

Nom du Responsable : Brigitte COUTINHO

A St-Etienne, le

Pour l'Entreprise

Nom du Responsable :

A, le

Tampon et signature de l'entreprise

SAS LOIRE ARTISANAT

(Locaux CAPEB Loire)

13 rue Camille Rochetaillée

42000 ST ETIENNE

Tél : 04 77 92 11 35 Fax : 04 77 92 40 52

E-mail : b.coutinho@capeb-loire.fr